

Conditions d'éligibilité au financement de la formation par VIVEA

* Chefs d'exploitation ou cotisant solidaire, à jour des cotisations MSA

CREDIT D'IMPOT

Si vous êtes chef d'exploitation au régime réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur les sociétés.

Le montant déductible correspond aux heures passées en formation dans la limite de 40 heures par année civile.

Exemple pour 21 heures de formations en 2018 : $21 * 9,76€ = 204,96 €$

SERVICE DE REMPLACEMENT

Si vous participez à une formation, vous pouvez bénéficier d'une aide pour vous faire remplacer.

Contactez votre service de remplacement.

Avec la participation financière de :



L'OPABA a créé en 2010 le « Pôle Conversion Bio Alsace » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et les partenaires institutionnels.

Il a pour objectif de coordonner et d'harmoniser le travail de tous les conseillers en agriculture biologique, afin de faciliter l'accompagnement des agriculteurs souhaitant entamer une démarche de conversion à l'agriculture biologique de leur ferme.

Pôle Conversion Bio Alsace

OPABA - Bio en Grand Est

03 89 24 45 35

pole.conversion@opaba.org

Chambre d'Agriculture d'Alsace

03 89 20 97 74

pole.conversion@alsace.chambagri.fr



Formation organisée par le **Pôle Conversion Bio Alsace** :



Formation

L'agriculture biologique,
une piste d'avenir pour
ma ferme ?

25 novembre 2019

Sélestat



Programme

En 2018, le développement de l'agriculture biologique se poursuit sur le territoire métropolitain avec 5 000 exploitations supplémentaires. On compte 41 600 producteurs bio et en conversion représentant près de 9,5% des producteurs français. Le cap des 2 millions d'hectares cultivés en bio a été franchi, soit 7,5% de la SAU nationale. La demande toujours croissante du marché montre qu'il y a encore de la place pour accueillir de nouveaux porteurs de projets.

L'objectif de la formation est de fournir aux producteurs les bases du cahier des charges européen bio sur les productions végétales et animales, le contexte des filières de production et de leur présenter les dispositifs de financements et d'accompagnement des projets bio sur le territoire alsacien.

Public : agriculteurs conventionnels souhaitant se former sur l'agriculture biologique

Prérequis : aucun

Intervenants : Certipaq, OPABA-Bio en Grand Est, Chambre d'Agriculture d'Alsace

Lundi 25 novembre 2019

9h00 - 17h00

FREDON Alsace

6 route de Bergheim - Bâtiment La Germandrée

67600 SÉLESTAT

- ✓ Présentation du cahier des charges européen de l'agriculture biologique pour les productions végétales et animales
- ✓ L'agriculture biologique, chez moi, ça donne quoi ?
- ✓ Contexte des filières végétales et animales régionales
- ✓ Présentation des dispositifs d'aides et d'accompagnement des projets de conversion en bio en région

*Coût de la formation : 140 € / stagiaire
Les stagiaires éligibles bénéficient d'une prise en charge à 100 %
par VIVEA (sous réserve de validation par VIVEA). Détails au dos.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous retourner avant le 15/11/2019

Nom-Prénom :

Structure :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Téléphone :

- Statut : Chef d'exploitation
 Conjoint(e) collaborateur (trice)
 Aide familial
 Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e)
 Autre – précisez :

Date de naissance : / /

Participera au repas (prévoir environ 15 euros en monnaie ou en chèque) :

- Oui
 Non

Merci de renvoyer ce bulletin par courrier à :

Pôle Conversion Bio Alsace

2, allée de Herrlisheim

68000 COLMAR

ou par mail à : pole.conversion@opaba.org

ou pole.conversion@alsace.chambagri.fr